



OSCC.DEC/6/09  
14 septembre 2009  
OSCC+  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert »**

---

**1ère séance de la 50ème session**

OSCC(50) Journal No 157, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 6/09**  
**GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL CHARGÉ DE PLANIFIER LA**  
**CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ**  
**SUR LE RÉGIME « CIEL OUVERT »**

Rappelant la décision de la CCCO du 29 octobre 2001 (OSCC.XXVI.JOUR/72, annexe 2) qui crée les groupes de travail informels de la CCCO,

La Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » convient qu'il serait utile de disposer d'un groupe de travail informel pour préparer et planifier la deuxième Conférence d'examen de la mise œuvre du Traité sur le régime « Ciel ouvert » prévue du 7 au 9 juin 2010 (Conférence d'examen).

Les États Parties au Traité sur le régime « Ciel ouvert » ont décidé ce qui suit :

1. De créer un groupe de travail informel chargé de planifier la Conférence d'examen ;
2. Le groupe de travail sera présidé par la même délégation que celle dont il a été convenu qu'elle présiderait la Conférence d'examen ;
3. Le groupe de travail sera responsable, notamment, de l'élaboration de l'ordre du jour et du document final de la Conférence d'examen ;
4. Le groupe de travail siègera de septembre 2009 à juin 2010. Il devrait se réunir approximativement tous les mois. Le calendrier des futures sessions sera établi en fonction des dates de la Conférence d'examen de 2015 et des futures conférences d'examen.

\* \* \* \* \*

Décidé à Vienne, à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert », le 14 septembre 2009, dans chacune des six langues visées à l'Article XIX du Traité sur le régime « Ciel ouvert », tous les textes faisant également foi.